



COMMUNIQUÉ DE PRESSE intersyndical

Lycée du bois de Mouchard : notre collègue suspendu doit être réintégré

Un enseignant de lettres histoire dans l'académie de Besançon a été suspendu à titre conservatoire par le Rectorat. Son tort ? Avoir échangé avec ses collègues et s'être exprimé sur les réseaux au sujet de l'hommage à Samuel Paty et du manque de soutien de la part de sa hiérarchie.

Pour les organisations syndicales CGT Éduc'action, SNES, SNUEP, SUD Éducation, SNALC la décision de suspension prise par le Rectorat de Besançon est incompréhensible et inappropriée. Le collègue sanctionné ne représente un danger ni pour ses élèves, ni pour l'Institution.

La réaction du Rectorat est donc inappropriée au regard des faits et ne permet pas le nécessaire débat sur les conditions de l'hommage à Samuel Paty.

C'est pourquoi les organisations CGT Éduc'action, SNES, SNUEP, SUD, SNALC demandent l'abandon de toute procédure disciplinaire et la réintégration immédiate du collègue dans son établissement.

Montreuil, le 2 décembre 2021